CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

AFFICHAGE OBLIGATOIRE EN MAIRIE (décret 94-841 du 26 sept.1994)

Service émetteur : Direction de la santé publique
Courriel : ARS-PCH-17-Emailing@ars.sante.fr
Téléphone : 05 46 68 49 00
Télécopie : 05 46 68 49 37

MONSIEUR LE MAIRE
MAIRIE DE CHANIERS
Mairie
17610 CHANIERS

LA ROCHELLE, le 25 Août 2021

Prélèvement : **00126705**

Date de prélèvement :	20/08/2021	**Heure :** 12h56	**Préleveur :** A. BOUNEAU
Unité de gestion :	A.I. DE CHANIERS (0015)		
Installation :	UDI - R. SUD DE CHANIERS (000044)		
Commune :	CHERAC		
Point de surveillance :	CENTRE BOURG (0000000060)		
Localisation :	PARKING DE LA MAIRIE		
Type d'eau :	EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE		
Motif de prélèvement :	CONTROLE SANITAIRE PREVU PAR L'A.P.		

Analyse réalisée par :	Laboratoire d'Analyses Sèvres Atlantique - LASAT
N° analyse laboratoire :	21LH-9243-2
Type de l'analyse :	D1 - DISTRIBUTION D1
Date de l'analyse :	20/08/2021

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
Mesures de terrain					
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL					
Température de l'air	22 °C				
Température de l'eau	20,4 °C				25
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION					
Chlore libre	0,07 mg/LCl2				
Chlore total	0,09 mg/LCl2				
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE					
pH	7,4 unitépH			6,5	9
Analyses de laboratoire					
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES					
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	<1 n/mL				
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1 n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1 n/100mL				0
Escherichia coli /100ml -MF	<1 n/100mL		0		
Entérocoques /100ml-MS	<1 n/100mL		0		
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES					
Aspect (qualitatif)	0 qualit.				
Turbidité néphélométrique NFU	0,28 NFU				2
Couleur (qualitatif)	0 qualit.				
Odeur (qualitatif)	0 qualit.				
Saveur (qualitatif)	0 qualit.				
MINERALISATION					
Conductivité à 25°C	655 µS/cm			200	1100
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES					
Ammonium (en NH4)	<0,05 mg/L				0,1
Nitrates (en NO3)	<1,0 mg/L		50		

Conclusion sanitaire :

Eau conforme aux valeurs limites de qualité pour l'ensemble des paramètres mesurés.
Teneur en chlore insuffisante. La teneur en chlore libre doit être supérieure à 0,1 mg/l en tout point du réseau en application du plan vigipirate. Il est demandé à l'exploitant de réaliser des purges du réseau et dadapter le traitement.

P/ le Directeur de la Délégation Départementale
L'ingénieur du génie sanitaire,
Responsable du Pôle Santé Publique et Environnementale

Hervé TERRIEN